

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d’Eastman, qu’il y aura séance ordinaire du conseil municipal lundi le 5 novembre 2018, à compter de 19h30, à la salle du conseil au 160 chemin George-Bonnallie, à Eastman.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivante :

- 1) Autoriser la construction d’une remise à l’intérieur de la marge de recul arrière de l’immeuble situé au 90, chemin du Cèdre, sur le lot 2 235 831.
- 2) Autoriser la construction de deux bâtiments résidentiels et leurs dépendances sur un terrain à subdiviser et présentant une pente supérieure à 15% sur l’immeuble constitué du lot 3 136 354, entre les chemins des Étoiles et de la Corde.
- 3) Autoriser la construction d’un bâtiment en cour avant de l’immeuble situé au 11, rue Desève, sur le lot 4 379 694.
- 4) Autoriser un total de deux enseignes sur l’immeuble commercial situé au 291, rue Lapointe, sur le lot 4 380 039, alors qu’un maximum d’une enseigne est autorisé par établissement.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EASTMAN, ce 11 octobre 2018



Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière